

# L'OBSERVATOIRE DES CRÉDITS AUX MÉNAGES

## 23ème rapport annuel

1. Les tendances récentes des crédits aux ménages
2. La persistance de situations contrastées
3. Les évolutions marquantes

**Michel Mouillart**  
**Université Paris Ouest**  
**6 avril 2011**

*La photographie des ménages détenant des crédits que propose la 23<sup>ème</sup> vague de l'enquête réalisée par la SOFRES pour l'Observatoire des Crédits aux Ménages a été prise en novembre 2010. L'enquête a été réalisée par voie postale auprès d'un échantillon représentatif de 12 000 ménages : 8 813 ont répondu dans les délais (le taux de sondage est donc de 1/2900<sup>ème</sup>), le taux de réponse (73.4 %) restant particulièrement élevé pour ce genre d'enquête.*

Jusqu'en 2008, la consommation de crédits est restée particulièrement soutenue. La demande avait bénéficié d'un environnement financier favorable durant près de dix années, avec des taux d'intérêt attractifs et un allongement de la durée des emprunts.

Dans la seconde moitié de années 90, les projets immobiliers et de consommation des ménages avaient en outre été portés : par une amélioration du moral des ménages sans précédent, par des prix de l'immobilier redevenus favorables à la réalisation des projets d'accession à la propriété, ainsi que par une baisse du chômage propice à l'engagement de dépenses nouvelles d'équipement durable. À la fin de l'année 2001, 52,9 % des ménages détenaient des crédits et l'encours total des crédits détenus représentait 43,7 % de leur revenu disponible (ce taux correspond au montant total des capitaux empruntés - pour financer des projets immobiliers et de consommation - restant dus rapporté au revenu annuel).

Puis, les hésitations de la conjoncture ont altéré l'environnement des ménages. À la fin de l'année 2003, 49,7 % des ménages détenaient des crédits : le recul du taux de détention des crédits par les ménages avait été rapide. Il a résulté de la contraction marquée de l'usage des crédits à la consommation : 33,2 % des ménages détenaient des crédits à la consommation à la fin 2003, contre 35,4 % deux années auparavant (alors que l'usage des crédits immobiliers se maintenait).

Une rupture s'est de nouveau amorcée à partir de 2004. La diffusion des crédits parmi les ménages s'est relevée sous l'effet d'un usage plus intense des crédits immobiliers (et principalement de ceux destinés à l'accession à la propriété), alors que l'usage des crédits à la consommation s'est répandu, bénéficiant dès lors à près du tiers des ménages.

En 2008, dans un contexte de crise financière mondiale, 52,6 % des ménages détenaient des crédits, pour un encours total représentant 65,6 % de leur revenu disponible (soit l'un des niveaux les plus élevés constatés par l'Observatoire des Crédits aux Ménages depuis 1989).

Si le déclenchement de la crise financière et économique internationale n'avait pas encore eu d'impact sur la diffusion des crédits en 2008, il n'en a pas été de même en 2009. Le recul du taux de détention a alors ramené à 50,8 % la part des ménages détenant un crédit (tableau 1), tant du fait du recul des crédits immobiliers (dont ceux destinés à l'accession à la propriété et au financement des travaux), que de celui des crédits à la consommation. Mais c'est surtout le repli des crédits à la consommation qui explique l'évolution constatée en 2009. Le taux de détention de ce type de crédits est d'ailleurs redescendu au niveau qui était le sien en 1997 (la part la plus importante de l'évolution étant portée par le recul dans la diffusion des « cartes » de magasin).

En 2010, le taux de détention des crédits a encore reculé pour s'établir à 49,5 %, un des points bas que l'Observatoire a eu à connaître par le passé. C'est à nouveau l'usage des crédits à la consommation qui a reculé, en raison du repli rapide du multi-endettement (11,1 % de l'ensemble des ménages en 2010) et d'une nouvelle baisse de l'usage des seuls crédits à la consommation (19 % des ménages). Ce sont d'ailleurs les niveaux les plus bas constatés depuis le début des années 2000.

Le taux de détention des crédits immobiliers s'est quant à lui pratiquement stabilisé<sup>1</sup> (30,5 % des ménages), sous l'effet du maintien de la part des ménages accédant à la propriété à haut niveau (23,2 % des ménages, un point haut des années 2000). Les dispositions publiques du Plan de relance associées à l'amélioration rapide des conditions de crédit répercutées rapidement par les établissements de crédit (taux, durée...) ont en effet permis de redynamiser rapidement les marchés immobiliers à usage d'habitation.

Après la dégradation constatée en 2008, la situation financière des ménages avec crédit(s) semble en outre stabilisée. Fin 2010, 40,4 % des ménages estimaient que durant les derniers mois, leur situation financière s'était détériorée contre 48,7 % fin 2008. Surtout, ils sont maintenant 48,1 % à considérer que celle-ci s'est stabilisée au cours des derniers mois, contre 39,4 % fin 2008. À cet égard, les ménages se retrouvent dans la situation qui était la leur fin 2007, juste avant le déclenchement de la crise.

Si à la fin de l'année 2009 la situation financière et budgétaire des ménages avec crédit(s) ne se dégradait déjà plus et commençait même à lentement s'améliorer, pour autant, aucune évolution favorable (ni détérioration nouvelle, d'ailleurs) n'était encore perceptible dans l'appréciation que ces ménages portent sur leurs charges de remboursement. C'était plutôt la stabilité qui prévalait : 50,5 % des ménages avec crédit(s) estimaient alors que leurs charges de remboursement étaient supportables ou très supportables, contre 50,9 % un an plus tôt.

En 2010, en revanche, l'allègement du poids des charges de remboursement a été rendu possible, après deux années de moindre recours au crédit, par la décreue des taux d'intérêt et les dispositions que les établissements de crédit ont prises afin de traiter les situations individuelles les plus préoccupantes. L'amélioration de la situation budgétaire des ménages en constitue une des conséquences. Ainsi, fin 2010, 52,1 % des ménages avec crédit(s) estimaient que leurs charges de remboursement étaient supportables ou très supportables, donc à peu près le même pourcentage qu'en 2005 ou en 2006. Cela tient, pour l'essentiel, à une diminution rapide de la part des ménages avec crédit(s) qui estiment que leurs charges sont trop ou beaucoup trop élevées : 13,8 % fin 2010, contre 15,6 % une année auparavant. À cet égard, la situation actuelle ressemble à celle qui se constatait entre 2004 et 2006, avant que la crise ne se déclenche.

Les évolutions soulignées par l'Observatoire des Crédits aux Ménages (OCM) ne se sont déroulées de manière identique pour tous les ménages :

- Les moins de 30 ans ont amplifié leur recours aux crédits immobiliers depuis le début des années 2000. Ils ont en effet développé rapidement leurs projets d'accession à la propriété. Néanmoins, ils allègent leur utilisation des crédits à la consommation. Ils ressemblent ainsi aux autres ménages, ayant maintenant des pratiques de recours aux crédits qui s'inscrivent dans une logique de réalisation

---

<sup>1</sup> La quasi stabilité du taux de détention des crédits immobiliers constatée en 2010 n'entre cependant pas en contradiction avec le constat d'une progression soutenue de l'encours des crédits immobiliers détenus par les ménages que dresse la Banque de France. Le nombre de ménages qui ont pu réaliser leur projet immobilier en 2010 (tant en accession à la propriété qu'en investissement locatif privé) a en effet été en progression rapide, après il est vrai deux années de crise particulièrement sévères à cet égard. Ces ménages qui remplacent des générations anciennes qui terminent d'amortir leurs crédits immobiliers ne sont cependant toujours pas aussi nombreux qu'avant la crise (lorsque les effectifs « entrants » étaient plus nombreux que les effectifs « sortants ») et, de ce fait, le taux de détention ne s'est pas encore redressé. En revanche, comme ces ménages mobilisent aujourd'hui des montants de crédits moyens supérieurs à ceux de leurs aînés (une des conséquences de la hausse des prix de l'immobilier neuf ou ancien), l'encours nouveau est très supérieur à celui qui est en train de disparaître (et qui était déjà largement amorti, en général).

de projets et non plus seulement dans des pratiques de dépense immédiate, comme cela s'observait encore au début des années 2000.

- Les ménages de 55 à 64 ans avaient nettement accru leur recours aux crédits à la consommation en 2009. Ainsi, le taux global de détention des crédits par ces ménages s'était élevé, alors qu'il reculait chez la plupart des autres ménages. En 2010, ces ménages ont encore intensifié leur recours aux crédits. Mais alors que leur usage des crédits à la consommation recule, pour les mêmes raisons que pour les autres ménages, ils ont accru leur recours aux crédits immobiliers.

## 1 - Les tendances récentes des crédits aux ménages

L'analyse de la photographie proposée par l'OCM permet d'estimer qu'en novembre 2010, 49,5 % des ménages détenaient des crédits : 19,4 % ne détenaient que des crédits immobiliers, 11,1 % des crédits immobiliers et des crédits à la consommation et 19 % uniquement des crédits à la consommation.

Le paysage qui se révèle aujourd'hui est donc sensiblement différent de celui qui prévalait, il y a quelques années encore.

- ❖ Durant la première moitié des années 90, la baisse du recours au crédit avait été rapide. Partant d'un point haut, 52,8 % en 1989, la proportion des ménages qui faisait appel aux crédits était descendue à 49,1 % en 1995 (tableau 1). Dans le même temps, le poids de l'encours total des crédits détenus était passé de 41,9 % à 38,9 % du revenu disponible des ménages (tableau 2).

La situation s'est inversée dès 1996. Ainsi, fin 2001 : ils étaient 52,9 % à détenir des crédits. Le recul du taux de détention des crédits par les ménages constaté à partir de 2002 tient alors à la baisse sensible de la part des ménages disposant de crédits à la consommation :

- Fin 2003, 33,2 % des ménages détenaient des crédits à la consommation (21,2 % seulement de tels crédits) contre 35,2 % deux ans plus tôt (23,6 % des seuls crédits à la consommation).
- Dans le même temps, le taux de détention des crédits immobiliers restait à peu près à niveau pour s'établir à 28,5 % (contre 28,6 % deux années auparavant).

Le redressement du taux global de diffusion des crédits observé à partir de 2004 rompt avec les évolutions constatées entre 2001 et 2003 :

- Fin 2008, 52,6 % de ménages détenaient des crédits et le poids de l'encours total des crédits mesuré en part du revenu disponible des ménages progresse (65 % en 2008 contre 43,7 % sept ans plus tôt).
- Cette évolution tient au redressement de la diffusion des crédits immobiliers (et principalement de l'accession à la propriété), la part des ménages utilisant des crédits à la consommation étant stabilisée à un niveau élevé (33,8 % fin 2008) et l'encours des crédits correspondant n'ayant que faiblement progressé depuis 2001 (11 % fin 2008 contre 10,6 % sept années auparavant).

Depuis 2008 cependant, avec le déclenchement de la crise financière et économique internationale, le recul du taux de détention a été rapide : il est redescendu à 49,5 % fin 2010, essentiellement en raison du recul des crédits à la consommation à 30,1 % fin 2010. Le taux de détention des crédits immobiliers s'est quant à lui pratiquement stabilisé avec 30,5 % fin 2010 (sous l'effet du maintien de la part des ménages réalisant une accession à la propriété).

C'est le repli des crédits à la consommation qui explique l'essentiel de l'évolution constatée depuis 2009 : le taux de détention de ces crédits est ainsi redescendu au niveau qui était le sien au milieu des années 90. La part la plus importante de l'évolution a été portée par le recul dans la diffusion des « cartes » de magasin, avec 6,8 % des ménages en 2009 contre 9,6 % en 2008 (13,7 % des seuls ménages avec crédit en 2010 contre 18,3% en 2008). Le recul des crédits à la consommation contractés auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit avait été de moindre ampleur, avec 19,8 % des ménages en 2010 contre 21,5 % en 2008 (40 % des seuls ménages avec crédit en 2010 contre 40,8% en 2008).

Jusqu'en 2007, le marché des crédits immobiliers avait fait preuve d'une vigueur remarquable : l'évolution de la production en atteste puisqu'entre 1993 (point bas du marché des crédits immobiliers lors de la précédente crise) et 2007, la hausse a été de 360,2 %, soit + 11,5 % par an en moyenne (+ 266,3 % au-delà de l'inflation, soit + 9,7 % par an en moyenne et + 115,4 % après correction de l'évolution des prix de l'immobilier, soit + 5,6 % par an en moyenne - graphique 3 -). La dynamique de l'encours - tableau 2 - en constitue aussi une parfaite illustration.

Ce sont bien sûr les conditions de crédit particulièrement attractives qui ont gommé les effets des incertitudes de la conjoncture et permis aux marchés immobiliers de se développer de manière remarquable. À titre d'exemple, entre 1993 et 2007, le nombre d'accédants à la propriété a progressé de 103,4 % (+ 5.2 % par an en moyenne), passant de 415 000 à 844 300.

La durée de prêts du secteur concurrentiel accordés aux ménages s'établissait à 19,1 années en moyenne en 2007 contre 12,8 années en 1993. Cet allongement de la durée a eu un impact sur l'amélioration de la solvabilité de la demande, au même titre d'ailleurs que la baisse des taux d'intérêt intervenue jusqu'en 2005 (graphique 1). Même après la remontée intervenue depuis, le taux moyen des prêts du secteur concurrentiel s'établissait à 4,7 % en 2007 contre 9,5 % en 1993.

En 2008 et 2009, le déclenchement de la crise financière mondiale et la montée des incertitudes qui affectent le dynamisme de la demande ont lourdement pesé sur le marché des crédits immobiliers aux particuliers. Les crédits versés ont alors reculé de 29,2 % en deux ans (25,5 % après correction de l'évolution des prix de l'immobilier). L'activité des marchés immobiliers en a été très affectée, avec une baisse de 31,8 % du nombre des accédants à la propriété (575 500 en 2009 contre 844 300 en 2007). Pourtant, dès la fin de l'année 2008, les établissements de crédit se sont efforcés de soutenir ce marché en réduisant par exemple, de manière significative et rapide, les taux des crédits immobiliers accordés aux ménages (graphique 1).

En 2010, les marchés sont repartis. Ils ont été redynamisés par les dispositions publiques du Plan de relance et par l'action des établissements de crédit (amélioration des

conditions de crédit, accroissement rapide de l'offre ...). Les crédits versés ont ainsi progressé de 25,9 % (20,4 % après correction de l'évolution des prix de l'immobilier), à l'image des flux de l'accession à la propriété, par exemple, de 21,1 % (697 100 unités), pour pratiquement retrouver leur niveau de l'année 2008.

- ❖ À partir du milieu des années 2000, le poids de l'immobilier a commencé à se renforcer au sein du passif des ménages avec la reprise vigoureuse des flux de l'accession à la propriété et la vitalité de l'investissement locatif privé constatées jusqu'en 2008. Durant la crise, son poids s'est accru en raison du repli rapide de la demande de crédits à la consommation. La reprise des marchés immobiliers constatée en 2010 n'a alors fait que renforcer cette évolution. Ainsi, pour la première fois depuis le milieu des années 90, la détention des crédits immobiliers par les ménages surclasse celle des crédits à la consommation :
  - ◆ Fin 2010, 60,8 % des ménages qui détenaient un crédit avaient au moins un crédit à la consommation en cours. Plus précisément, 38,4 % ne détenaient que des crédits à la consommation, 22,4 % détenant à la fois des crédits immobiliers et des crédits à la consommation.
  - ◆ Mais 61,6 % des ménages qui détenaient un crédit avaient au moins un crédit immobilier, 39,2 % ne détenant que des crédits immobiliers.

Les évolutions n'ont donc pas été uniformes entre les différentes composantes du passif des ménages. En effet, le relèvement du taux global de détention des crédits constaté entre 1995 et 2001 vient en réalité d'une diffusion plus large des seuls crédits à la consommation. La remontée du taux de diffusion des crédits observée depuis et singulièrement durant les années de la crise, a en revanche été déterminée par un recours plus intense aux crédits immobiliers.

Ainsi, ce sont aujourd'hui 13,72 millions de ménages qui détiennent un crédit : 5,38 millions ne détiennent que des crédits immobiliers, 3,07 millions détiennent à la fois des crédits immobiliers et des crédits à la consommation et 5,27 millions ne détiennent que des crédits à la consommation. Pour la seule année 2010, 6,83 millions de ménages ont eu recours à un ou plusieurs nouveaux crédits (+ 6,2 % en 2010 après - 9,2 % en 2009 et - 13,4 % depuis 2007). Ils ont alors contracté 9,59 millions de nouveaux crédits (+ 5,4 % en 2010 après - 7,8 % en 2009 et - 11,3 % depuis 2007), dont 2,32 millions de crédits immobiliers (+ 18,3 % en 2010 après - 10,4 % en 2009 et - 14,2 % depuis 2007) et 7,27 millions de crédits à la consommation (+ 1,8 % en 2010 après - 7 % en 2009 et - 10,4 % depuis 2007).

- ❖ En dépit de la baisse de la part des ménages détenant des crédits observée jusqu'en 1995, confirmée par l'analyse des évolutions du poids relatif de l'encours des crédits détenus, ce n'est qu'à partir des années 1997 et 1998 que les ménages ont vraiment ressenti et exprimé un allègement du poids de leurs charges de remboursement.

Pourtant, le mouvement de recul de la détention de crédits s'est accompagné d'une déformation de la structure de la population des ménages concernés, qui aurait dû renforcer le sentiment d'un allègement des charges. En effet, ces ménages paraissent aujourd'hui plus aisés, donc a priori mieux disposés à l'égard du crédit qu'à la fin des années 80 :

- ◆ La proportion des couples mariés s'est certes contractée au bénéfice des couples non mariés, des célibataires et des divorcés (54,3 % et 41,7 % en 2010, contre 65,2 % et 28,6 % en 1995 et 74 % et 21,8 % en 1989), plus souvent consommateurs de crédits à la consommation.
- ◆ Mais celle des ménages sans enfant a crû (64,5 % en 2010, contre 60,5 % en 1995 et 55,1 % en 1989) et dans l'ensemble, l'âge moyen des ménages détenant des crédits s'est élevé (30,2 % de 55 ans et plus en 2010, contre 23,9 % en 1995 et 20,6 % en 1989).
- ◆ De plus, le recul des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) les moins qualifiées (ouvrier, employé) s'est observé au bénéfice des PCS a priori plus à l'aise avec le crédit (profession libérale, cadre supérieur) (34,6 % et 15,2 % en 2010, contre 38,6 % et 13,3 % en 1995 et 42,5 % et 11,3 % en 1989).

Néanmoins, l'appréciation portée sur le poids des charges de remboursement ne s'est améliorée que plus tardivement, en 2000 et 2001 (tableau 3). Cette appréciation s'est à nouveau lentement dégradée entre 2001 et 2005 pour connaître une détérioration sensible en 2007. En 2008 puis en 2009, c'est l'expression de la stabilisation qui a prévalu pour céder la place dès 2010 à une amélioration assez rapide de l'appréciation que les ménages portent sur leurs charges de remboursement. La situation alors observée est redevenue à peu près comparable à celle de 2005-2006, avant le déclenchement de la crise.

L'évolution de la situation financière des ménages disposant de crédits est en grande partie à l'origine de cela. Ce n'est qu'à partir de 1997 que les ménages estiment que leur situation financière ne se détériore plus et même qu'elle s'améliore. Jusqu'en 2001, ils ont bénéficié outre de la décrue rapide des taux d'intérêt et donc, pour une partie d'entre eux, d'un abaissement sensible de leurs mensualités de remboursement, de l'amélioration de la situation du marché du travail et de leur pouvoir d'achat. De 2001 à 2005, la dégradation de l'environnement des ménages a de nouveau fait ressentir ses effets sur l'appréciation portée sur les évolutions récentes de leur situation financière.

Après la dégradation constatée en 2008, la situation budgétaire et financière des ménages avec crédit a commencé à s'améliorer en 2009. En 2010, l'amélioration s'est poursuivie. 40,4 % des ménages estimaient alors que durant les derniers mois, cette situation s'était détériorée contre 48,7 % fin 2008, alors que 48,1 % la considéraient comme stabilisée contre 39,4 % fin 2008. À cet égard, les ménages se retrouvent à peu près dans la situation qui était la leur fin 2007, juste avant le déclenchement de la crise. D'ailleurs, la part de ceux qui sont confiants sur leur budget se relève : la proportion des ménages qui se considèrent à l'aise ou qui considèrent que leur budget est suffisant s'est ainsi établi à 54,7 % fin 2010 contre 50 % deux années auparavant.

Ainsi fin 2010, 52,1 % des ménages endettés estimaient que leurs charges de remboursement étaient supportables ou très supportables.

## **2. La persistance de situations contrastées**

L'allègement du poids des charges de remboursement a été rendu possible, après les années de moindre recours au crédit, par la décrue des taux d'intérêt et l'amélioration de la situation financière des ménages. Mais il n'a pas bénéficié à tous les ménages dans les mêmes

conditions, comme le confirme par exemple l'examen de la sous-population des ménages fragiles.

En général, ce sont ceux qui réalisent une opération immobilière sans faire appel aux crédits à la consommation qui ont le plus nettement ressenti et bénéficié de cette amélioration.

Le contraste des situations, révélé par l'examen détaillé de la photographie des ménages détenant des crédits, illustre donc une stabilité des comportements tout à fait remarquable.

- ❖ Les ménages réputés les plus fragiles n'ont pas bénéficié, dans les mêmes conditions que les autres, d'un allègement ressenti et exprimé du poids de leurs charges de remboursement lorsqu'ils détiennent des crédits.

La sous-population des ménages réputés fragiles représente 3,8 % de l'ensemble des ménages :

- ◆ 19,8 % d'entre eux ne détiennent pas de crédit. Ils représentent alors 1,5 % de l'ensemble des ménages ne détenant pas de crédit.
- ◆ Lorsqu'ils détiennent des crédits, ils représentent 6,1 % de l'ensemble des ménages concernés. Ce sont alors 64,8 % d'entre eux qui ne détiennent que des crédits à la consommation, 20,8 % disposent de crédits immobiliers et de crédits à la consommation et 14,4 % de crédits immobiliers seulement.

La proportion de ménages fragiles s'est donc établie en 2010 à un niveau inférieur à la moyenne annuelle observée depuis 1997 (4,1 %). À cet égard, le niveau atteint en 2007 paraît anormalement élevé : les ménages semblent en effet avoir alors sur réagi à la détérioration de leur situation financière. Cela a été plus particulièrement vrai lorsque les ménages détiennent des crédits ; ils ont alors (d'ailleurs) brutalement remis en question leur capacité à supporter leurs engagements dans des projets de dépense importante.

Dès 2008 en revanche, les ménages détenant des crédits ont pris la mesure des difficultés économiques et financières auxquelles ils étaient confrontés. Mais ils ont aussi mesuré qu'au regard des conditions de crédit qu'ils ont pu obtenir par le passé, le poids de leurs charges de remboursement reste dans les limites du supportable pour une large part d'entre eux. Ils ont donc corrigé en conséquence l'appréciation qu'ils portaient sur leurs charges de remboursement.

Même si aucune caractéristique sociodémographique ne permet de définir simplement ces ménages fragiles, certains aspects révèlent une grande fragilité : telle, par exemple, l'insuffisance – voire même l'inexistence – de ressources d'épargne les privant du matelas de sécurité indispensable pour faire face aux choses de la vie. On peut remarquer cependant que depuis quelques années certaines évolutions transforment la structure de cette sous-population :

- ◆ La part des jeunes ménages (les 34 ans et moins) dans la catégorie des ménages fragiles fléchit régulièrement. Elle est passée de 28,3 % en 1997 à 14,1 % en 2010. C'est la proportion des 65 ans et plus qui s'est alors relevée en conséquence passant de 6,6 % à 16,3 % dans le même temps.
- ◆ La part des accédants à la propriété a sensiblement reculé de 31,9 % en 1997 à 21,4 % en 2010.

- ◆ Ils sont plus nombreux à avoir déposé un dossier en Commission Neiertz ou auprès d'un juge : 22,2 % en 1997 et 27,3 % en 2010.
- ◆ Ils sont aussi de plus en plus à envisager, à l'avenir, un large recours au crédit : en 1997, par exemple, 4,7 % envisageaient de souscrire de nouveaux crédits à la consommation. Ils étaient encore 11,1 % en 2010, dans un contexte général de recul des intentions de recourir aux crédits à la consommation.

Tous ces ménages font très largement appel aux crédits à la consommation (68,7 % des ménages fragiles fin 2010) ou au découvert bancaire (66,8 % des ménages fragiles) pour régler des dépenses de consommation (50,4 % des ménages fragiles), ce que l'insuffisance de leurs revenus courants ne leur permet pas.

Bien sûr, cela ne permet pas de conclure que tous ceux qui utilisent des crédits à la consommation et le découvert bancaire sont des ménages fragiles :

- ◆ En effet, traditionnellement, suivant la place du ménage dans son cycle de vie et/ou la nature de ses préférences inter-temporelles, les crédits à la consommation remplissent en effet deux fonctions principales :
  - ⇒ Une partie des ménages utilisent des crédits à la consommation pour mieux réaliser un projet ou plus rapidement (voyage, remplacement de la voiture, équipement du logement...). Ces ménages rencontrent habituellement peu de difficultés avec leurs crédits, même si parfois certains connaissent des taux d'effort a priori élevés (c'est le cas des jeunes, célibataires, locataires en milieu urbain).
  - ⇒ D'autres, qui accèdent ou ont accédé récemment à la propriété, font appel à ces crédits pour accompagner la réalisation de leur projet immobilier : équipement du logement, mais aussi acquisition ou remplacement d'une voiture devenue nécessaire du fait de leur délocalisation résidentielle ...
- ◆ Les crédits à la consommation se conçoivent alors pour le ménage dans le cadre d'une stratégie volontaire d'anticipation de revenus futurs. Sauf erreur d'anticipation ou accidents de la vie, cet usage ne devrait pas conduire le ménage hors des limites du tolérable ou du supportable si on raisonne en termes de taux d'effort.

Mais pour tous ceux qui butent sur une grave insuffisance de ressources et qui, par exemple, ne peuvent y arriver qu'avec des dettes (84,7 % des ménages concernés disposent d'un revenu mensuel inférieur à 2 SMIC – respectivement 34,5 % d'un revenu mensuel inférieur au SMIC – contre 46,9 % pour l'ensemble des ménages – respectivement 8,2 % -), en faisant appel aux crédits à la consommation et au découvert bancaire pour financer leurs dépenses incompressibles (santé, vie courante, logement...), le niveau de leurs crédits et le poids des charges échappent à leur contrôle. Ils étaient alors 12,6 % à avoir déposé un dossier en Commission Neiertz ou auprès d'un juge fin 2010 et 81,6 % à faire appel au découvert bancaire.

- ❖ En général, les situations des ménages détenant des crédits se distinguent nettement selon le type de crédits utilisés et la nature des dépenses financées.

On vérifie ainsi (tableaux 5 et 6) qu'à fin 2010, ceux qui ne détenaient que des crédits immobiliers ne sont quasiment pas concernés par ce risque de fragilité :

- ⇒ Ils financent un projet préparé à l'avance et font appel au découvert bancaire deux fois moins fréquemment que les autres (21,7 % contre 43,7 % si dans le même temps ils utilisent des crédits à la consommation).
- ⇒ Le poids des charges de remboursement leur semble alors supportable ou très supportable (pour 56 % d'entre eux contre 38,7% si dans le même temps ils utilisent des crédits à la consommation) et il s'est même encore allégé récemment.
- ⇒ Sauf s'ils ont commis des erreurs d'anticipation de leurs revenus ou s'ils sont victimes d'accidents de la vie, rien ne devrait perturber la réalisation de leur projet. Ils sont de l'ordre de 2,3 % à être classés dans la sous-population des ménages fragiles, contre 5,7 % pour ceux qui utilisent des crédits immobiliers et des crédits à la consommation et 10,4 % si on prend les ménages ne détenant que des crédits à la consommation.

A contrario, ceux qui n'utilisent que des crédits à la consommation (38,4 % des ménages détenant des crédits) sont plus exposés aux difficultés comme l'illustre l'appréciation qu'ils portent sur le poids de leurs charges de remboursement ou sur leur budget (tableaux 5 et 6), même s'ils ne sont pas toujours fragiles :

- ⇒ Ils sont plus souvent jeunes (moins de 34 ans) ou au contraire avancés dans le cycle de vie (65 ans et plus). Modestes ou retraités, ce sont fréquemment des locataires.
- ⇒ L'usage des crédits à la consommation traduit chez eux un essai d'anticipation et/ou de mobilisation de toutes les ressources nécessaires pour réaliser leurs projets ou prendre en charge des dépenses courantes. Le poids des charges de remboursement est alors d'autant moins bien supporté que des accidents de la vie surviennent.

Mais bien sûr, tous les ménages qui n'utilisent que des crédits à la consommation ne sont pas dans une situation plus difficile ou plus fragile que les autres. D'ailleurs, 55,9 % d'entre eux estiment que leurs charges de remboursement sont supportables ou très supportables, comme cela est le cas chez les ménages qui n'utilisent que des crédits immobiliers. Cela sera en général le cas lorsque l'usage de ces crédits est associé à la réalisation d'un projet de consommation durable (acquisition d'une automobile ou d'une moto, équipement du logement) ou d'amélioration et d'entretien du logement.

Aussi, les évolutions constatées récemment sont celles d'une amélioration de la situation des ménages (poids des charges de remboursement, situation financière, niveau du budget) lorsque ceux-ci ne détiennent que des crédits immobiliers et dans une moindre mesure que des crédits à la consommation. Mais la situation ne s'est guère améliorée et tout au plus ne s'est-elle que stabilisée pour une part non négligeable de ceux qui disposent conjointement de crédits immobiliers et de crédits à la consommation (tableau 5). Pourtant, 25,6 % des ménages qui ne disposent que de crédits immobiliers ont des

revenus mensuels inférieurs à 2 SMIC (respectivement 0,9 % moins d'un SMIC) et 53,6% des ménages qui font appel aux seuls crédits à la consommation ont des revenus mensuels inférieurs à 2 SMIC (respectivement 7,9 % moins d'un SMIC). Alors que paradoxalement, 17,8 % de ceux qui disposent des deux types de crédits ont des revenus mensuels inférieurs à 2 SMIC (respectivement 0,9 % moins d'un SMIC). La difficulté ne vient donc pas de l'usage d'une forme particulière de crédit, ni forcément de la faiblesse des revenus du ménage, mais plutôt d'un choc de la vie (chômage, séparation, maladie...) à l'origine d'une perte brutale (et non prévue) de ressources courantes.

### 3. Les évolutions marquantes

Le relèvement du taux de détention des crédits à la consommation observé dans la seconde moitié des années 90 n'a pas concerné toutes les catégories de ménages dans les mêmes conditions. Si le mouvement a été sensible chez les ménages de 65 ans et plus dès 1995, il a été plus tardif chez les plus jeunes. Ce n'est qu'au cours de l'année 1998 qu'un recours plus intensif aux crédits à la consommation s'est observé chez eux.

Il s'est alors inscrit dans une dynamique conjuguant reprise de la croissance, amélioration de la situation de l'emploi, élargissement de l'offre de crédit, etc. et s'est exprimé par une nette évolution de leur situation financière. Une utilisation plus large des crédits à la consommation et du découvert bancaire a donc constitué pour les jeunes ménages le moyen le plus rapide de réaliser des projets de consommation sans que cela ne paraisse soulever des difficultés financières particulières.

Les transformations du rapport au crédit qui se sont observées chez les jeunes ménages, dans la première moitié des années 2000 tout d'abord, puis depuis le déclenchement de la crise, ont souligné leur spécificité. Ils ont en effet réduit leur recours aux crédits à la consommation plus rapidement que les autres ménages mais amplifié leur utilisation des crédits immobiliers notamment pour accéder à la propriété. À cet égard, ils ont nettement renforcé une pratique du « crédit responsable » (le crédit pour financer des projets de consommation durable ou immobiliers) à laquelle ils semblaient moins attachés dans la seconde moitié des années 90.

❖ Les ménages de moins de 30 ans ont nettement relevé leur recours aux crédits durant les années 2004 et 2005. Ainsi en 2005, 57,8 % des jeunes ménages détenaient des crédits, soit le niveau le plus élevé depuis la fin des années 80. Toutes les formes de crédits ont contribué à cette évolution avec une remontée particulièrement vive pour les crédits immobiliers (principalement les « crédits immobiliers seulement ») puisque jamais par le passé un taux de diffusion tel celui de l'année 2005 (12,9 % pour les crédits immobiliers seuls) n'avait été constaté.

Entre 2006 et 2008 cependant, le taux global de détention des crédits par les moins de 30 ans s'est tassé pour retrouver un niveau comparable à celui de 2004 (54,8 % fin 2008 contre 57,8 % trois ans plus tôt). Cette évolution s'est accompagnée du maintien à haut niveau de la diffusion de l'accession à la propriété : 19,2 % des moins de 30 ans étaient dans cette situation en 2008 (contre 13,2 % en 2001), soit un des points les plus hauts constatés depuis 1989. En outre, les jeunes ménages faisaient alors plus largement appel au découvert bancaire que par le passé.

Dans un contexte de recul de la diffusion des crédits parmi les ménages, les moins de 30 ans se sont singularisés en 2009. Alors que leur taux de détention des crédits à la consommation reculait comme pour la plupart des ménages, les moins de 30 ans ont intensifié leur recours aux crédits immobiliers et notamment ceux destinés au financement de l'accession à la propriété. Leur taux de détention des crédits s'est ainsi établi à 55,1 %.

Comme pour les autres ménages, le taux de détention des crédits a reculé en 2010 chez les moins de 30 ans. Mais le recul a été plus rapide, après une année 2009 atypique à cet égard. En s'établissant à 51,1 %, le taux de détention global a ainsi perdu 3,7 points depuis 2008, à peu près donc comme pour l'ensemble des ménages.

Le recul constaté en 2010 tient alors à une diminution sensible du taux de détention des crédits à la consommation. Depuis la fin des années 80, jamais un taux de détention aussi bas (33,4 %) n'avait été constaté. Une des spécificités caractéristiques du rapport des moins de 30 ans au crédit est donc en train de disparaître. Leur pratique dans l'usage des crédits à la consommation les fait de plus en plus ressembler à l'ensemble des ménages.

Pour autant, en 2010, 33,8 % des moins de 30 ans utilisent des crédits à la consommation, contre 23,9 % pour les 55 ans et plus et 30,1 % pour l'ensemble de la population.

Lorsque les jeunes ménages utilisent des crédits à la consommation c'est, pour une majorité d'entre eux, dans le but de financer l'achat d'une automobile ou d'une moto (68,8 % d'entre eux contre 58,8 % pour l'ensemble des ménages). Equiper la maison ou financer des loisirs sont des utilisations également répandues chez tous les ménages (20,7% d'entre eux contre 23,4 % pour l'ensemble des ménages). Les jeunes ne sont pas, en outre, plus nombreux à recourir aux crédits à la consommation pour leur consommation courante ou une facture exceptionnelle que l'ensemble des ménages (18 % d'entre eux contre 17,8 % pour l'ensemble des ménages).

Par ailleurs, les jeunes estiment en général que le poids de leurs charges de remboursement est plus facile à supporter que cela n'est le cas pour l'ensemble des ménages. 9,7 % considèrent que ce poids est trop ou beaucoup trop élevé contre 13,8 % et 53,5 % estiment que ce poids est supportable ou très supportable contre 52,1 %.

Une analyse plus détaillée montre alors que, lorsque les jeunes ménages n'utilisent que des crédits immobiliers, leur situation n'est guère tendue. Une proportion relativement faible d'entre eux (5,2 %) estime que les charges sont trop élevées et 6,7 % déclarent que c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires (contre 14 % lorsqu'ils ne sont pas endettés et 14,8 % pour l'ensemble des jeunes).

La situation paraît évidemment plus tendue lorsqu'ils utilisent des crédits à la consommation. Ils sont ainsi 12,8 % à estimer leurs charges comme trop ou beaucoup trop élevées lorsqu'ils n'utilisent que des crédits à la consommation et 8,2 % dans ce cas lorsqu'ils utilisent des crédits immobiliers et des crédits à la consommation. Leur situation est donc plus difficile : 60,3 % de ceux qui n'ont que des crédits à la consommation recourent au découvert bancaire et 23,5 % considèrent que c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires. Les proportions sont respectivement de 56,7 % et de 4,1 % lorsque les jeunes utilisent des crédits à la consommation et des crédits immobiliers.

Ces différences s'expliquent aisément lorsqu'on observe les niveaux des revenus de ces jeunes ménages. 31,8 % des moins de 30 ans qui ne disposent que de crédits immobiliers ont des revenus mensuels inférieurs à 2 SMIC, alors que 64,4 % des moins de 30 ans qui ne font appel qu'aux seuls crédits à la consommation ont des revenus mensuels inférieurs à 2 SMIC.

Pour autant, les jeunes ne sont guère plus fragiles que les autres ménages. D'ailleurs, leur part dans la population des ménages fragiles est à l'image de celle qui est la leur parmi les ménages qui disposent de crédits.

- ❖ La montée de l'usage des crédits à la consommation par les ménages de 65 ans et plus constatée par le passé paraît tenir à deux causes principales :
  - ⇒ Une habitude plus répandue pour beaucoup du financement des biens d'équipement de la maison et des automobiles, pour eux-mêmes ou pour d'autres (enfants et petits enfants). Ceci exprimant sans aucun doute un effet de génération mais aussi, pour une bonne part d'entre eux, une capacité nouvelle de réalisation de projets que leur situation financière leur permet de nourrir.
  - ⇒ Une pratique qui se répand pour d'autres : celle du recours aux crédits à la consommation pour pallier les insuffisances de leur budget habituel. À cet égard, la montée de la part des 65 ans et plus ou des retraités parmi les ménages réputés fragiles est remarquable.

La remontée de l'usage du crédit qui s'observe alors dès 2005 chez les 65 ans et plus s'est confirmée en 2008. Ainsi, fin 2008, 25,7 % de ces ménages disposaient de crédits. Plus précisément, 20,7 % détenaient des crédits à la consommation contre 17,2 % en 2003. Mais en 2009, ces ménages ont réduit leur recours aux crédits. Les évolutions intervenues en 2010 n'ont fait globalement que stabiliser leur taux de détention des crédits : 24,2 % fin 2010. Le repli intervenu depuis 2008 est modeste, de moindre ampleur que celui qui s'est observé chez les autres ménages et il a pratiquement concerné autant les crédits immobiliers que les crédits à la consommation.

Lorsqu'ils utilisent des crédits à la consommation, c'est moins souvent que les autres ménages pour acquérir une automobile ou une moto (dans 50,4 % des cas pour les 65 à 69 ans et seulement 26,2 % des cas pour les 75 ans et plus, contre 58,8 % pour l'ensemble des ménages). C'est plus fréquemment que les autres ménages pour faire face à une dépense de la vie courante (dans 24,7 % des cas pour les 70 à 74 ans et même 29,7 % des cas pour les 75 ans et plus contre 17,8 % pour l'ensemble des ménages).

Depuis le milieu des années 90 et singulièrement depuis le milieu des années 2000, le renforcement des difficultés rencontrées pour ces ménages est notable. Leur usage des crédits à la consommation est en effet fréquent pour supporter des dépenses de la vie courante. Surtout si comme cela est le cas pour les 65 ans et plus, une proportion importante (plus importante que chez les autres classes d'âge) des ménages estiment avoir connu une dégradation de leur situation financière (dans 45,9 % des cas pour les 65 à 69 ans, 48,1 % des cas pour les 70 à 74 ans et 48,8 % des cas pour les 75 ans et plus, contre 40,4 % pour l'ensemble des ménages).

Dans l'ensemble, ils sont cependant proportionnellement un peu plus nombreux que les autres ménages à estimer que le poids des charges est supportable ou très supportable (dans 61,1 % des cas pour les 65 à 69 ans et 53 % des cas pour les 75 ans et plus, contre 52,1 % pour l'ensemble des ménages). Ils sont au contraire proportionnellement un peu moins nombreux à considérer que c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires pour boucler les fins de mois (dans 12,8 % des cas pour les 65 à 69 ans et 9,9 % des cas pour les 75 ans et plus, contre 13,4 % pour l'ensemble des ménages).

## CONCLUSION

La photographie que révèle l'Observatoire des Crédits aux Ménages en novembre 2010 confirme les observations qui peuvent être faites depuis plusieurs années.

Au-delà des évolutions qui se dessinent, plus ou moins lentement au rythme des transformations de l'environnement des ménages, les pratiques de recours au crédit se sont améliorées, même durant les années de la crise. Elles paraissent dans leur ensemble moins risquées, plus responsables. Pour la plupart d'entre eux, et cela peut sans doute paraître paradoxal, les ménages détenant des crédits vivent donc mieux leur rapport au crédit aujourd'hui qu'il y a six ou même douze ans.

Le poids ressenti et exprimé des charges de remboursement reste par exemple supportable pour une majorité d'entre eux. Le recours intensif aux différentes formules qui s'offrent à eux paraît beaucoup moins fréquent qu'au milieu des années 90. Le recours au crédit est bien avant tout un élément décisif de réalisation des projets, tant immobiliers que de consommation.

Dans l'ensemble, les ménages ne rencontrent pas de difficultés particulières du fait de leur pratique du recours au crédit. Les évolutions récemment observées montrent en revanche que la détérioration du rapport au crédit des ménages s'explique essentiellement par la dégradation de leur environnement économique et financier.

## ANNEXES

### Tableaux

- ✓ Tableau 1 : La diffusion de crédit parmi les ménages
- ✓ Tableau 2 : L'encours des crédits détenus par les ménages
- ✓ Tableau 3 : Les appréciations sur le poids des charges de remboursement et sur la situation financière passée
- ✓ Tableau 4 : Les ménages fragiles
- ✓ Tableau 5 : L'évolution de l'appréciation sur le poids des charges de remboursement
- ✓ Tableau 6 : L'appréciation sur le budget du ménage
- ✓ Tableau 7 : Le taux de détention des crédits par les moins de 30 ans
- ✓ Tableau 8 : Le taux de détention des crédits par les 55 à 64 ans
- ✓ Tableau 8 bis : Le taux de détention des crédits par les 65 ans et plus
- ✓ Tableau 9 : La situation des ménages par tranche d'âge en novembre 2010

### Graphiques

- ✓ Graphique 1 : Les taux des crédits immobiliers aux particuliers (source : modèle FANIE)
- ✓ Graphique 2 : La durée des crédits immobiliers aux particuliers (source modèle FANIE)
- ✓ Graphique 3 : La production de crédits immobiliers aux particuliers après correction des renégociations (source : modèle FANIE)
- ✓ Graphique 4 : Les ratios représentatifs des contraintes financières nées des crédits immobiliers aux ménages. (Sources : Observatoire des crédits aux ménages et modèle FANIE)

**TABLEAU 1 : LA DIFFUSION DES CREDITS PARMIS LES MENAGES**
*En novembre de chaque année*

<i>Taux de détention des crédits par les ménages (en %)</i>	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Ensemble des ménages avec crédits</b>	52,8	50,9	51,6	50,9	50,3	50,0	49,1	49,8	50,2	50,7	50,4	51,8	52,9	51,3	49,7	50,2	52,6	50,9	52,0	52,6	50,8	49,5
<b>dont ménages ne détenant...</b>																						
... que des crédits immobiliers	20,7	22,6	21,0	21,6	21,1	21,0	21,8	20,8	18,4	18,1	18,3	17,3	17,5	17,2	16,5	17,2	18,1	18,3	18,8	18,8	19,1	19,4
...des crédits immobiliers et des crédits à la consommation	12,9	11,1	11,5	11,2	11,4	11,1	10,1	11,0	11,4	11,2	10,7	11,3	11,6	12,0	12,0	11,9	12,4	11,9	11,8	12,5	11,7	11,1
... que des crédits à la consommation	19,2	17,2	19,1	18,1	17,8	17,9	17,2	18,0	20,4	21,4	21,4	23,2	23,8	22,1	21,2	21,1	22,1	20,7	21,4	21,3	20,0	19,0
<b>dont accédants à la propriété</b>	24,3	24,4	24,3	24,2	24,5	24,1	24,2	23,5	23,3	22,7	22,2	22,6	22,3	22,4	21,8	22,4	22,9	22,9	23,0	23,5	23,2	23,2
<b>Fréquence d'utilisation du découvert bancaire</b>	22,0	22,6	23,1	22,3	21,5	21,7	20,4	22,3	23,2	22,7	24,3	23,8	24,1	22,8	23,4	24,5	24,4	24,4	24,1	24,6	25,1	24,4
<b>Part des ménages avec crédits qui envisagent la souscription</b>																						
... à un crédit immobilier	5,2	4,4	4,2	4,3	4,6	4,0	4,3	4,5	4,2	5,0	5,2	5,3	5,6	5,5	5,9	6,0	6,6	5,0	5,8	4,9	5,7	5,0
... à un crédit à la consommation	7,4	7,5	7,4	7,9	6,4	6,2	4,8	5,2	5,3	5,3	7,5	7,3	7,4	6,9	6,1	6,5	7,2	6,5	7,5	6,4	6,1	6,0

*Source : Observatoire des Crédits aux Ménages*

**TABLEAU 2 : L'ENCOURS DES CREDITS DETENUS PAR LES MENAGES**

Encours en fin d'année	En milliards d'euros			En % du revenu disponible		
	Crédits immobiliers	Crédits à la consommation	Ensemble des crédits	Crédits immobiliers	Crédits à la consommation	Ensemble des crédits
1989	206,2	56,3	262,5	33,0	9,0	41,9
1990	221,0	60,0	281,0	33,2	9,0	42,3
1991	229,4	58,1	287,5	32,9	8,3	41,2
1992	234,2	57,6	291,8	32,3	7,9	40,2
1993	237,4	58,4	295,8	31,9	7,9	39,8
1994	241,5	60,2	301,7	31,9	8,0	39,9
1995	242,5	63,8	306,3	30,8	8,1	38,9
1996	249,1	69,3	318,4	31,0	8,6	39,6
1997	256,3	74,9	331,2	31,2	9,1	40,3
1998	262,4	80,8	343,2	30,8	9,5	40,3
1999	282,2	90,7	372,9	32,3	10,4	42,7
2000	301,9	97,8	399,7	32,7	10,6	43,3
2001	321,1	103,0	424,1	33,1	10,6	43,7
2002	346,8	105,8	452,6	34,2	10,4	44,6
2003	381,3	111,0	492,3	36,6	10,6	47,2
2004	433,5	115,8	549,3	39,8	10,6	50,4
2005	498,3	124,8	623,1	44,3	11,1	55,3
2006	572,6	131,3	703,9	48,5	11,1	59,6
2007	646,5	137,5	784,0	52,1	11,1	63,2
2008	700,2	141,7	841,9	54,7	11,1	65,8
2009	730,5	149,2	879,7	56,5	11,5	68,0
2010	787,5	149,6	937,1	59,3	11,3	70,6

Ménages ( d'après la Banque de France et le modèle FANIE)

**TABLEAU 3 : APPRECIATIONS SUR LE POIDS DES CHARGES DE REMBOURSEMENT ET SUR LA SITUATION FINANCIERE PASSEE**

<i>En % de l'ensemble des ménages avec crédits</i>	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
<b>Poids des charges de remboursement...</b>																							
... supportable ou très supportable	57,9	55,4	55,1	54,2	54,3	56,3	51,4	54,2	55,9	57,7	57,8	58,4	59,1	58,3	57,5	55,0	51,4	52,9	48,8	50,9	50,5	52,1	
... élevé mais supportable ou trop élevé	38,8	41,0	40,7	41,3	40,8	38,8	43,6	41,6	39,1	38,4	37,4	37,7	37,0	37,9	38,3	40,6	44,3	42,6	45,0	44,2	44,6	43,4	
... beaucoup trop élevé	3,3	3,6	4,2	4,5	4,9	4,7	5,0	4,2	5,0	3,9	4,8	3,9	3,9	3,8	4,2	4,4	4,3	4,5	6,2	4,9	4,9	4,5	
<b>La situation financière s'est récemment...</b>																							
... améliorée	20,2	18,7	15,8	15,2	12,5	13,8	13,2	12,6	14,2	17,1	17,4	21,5	20,0	19,5	17,4	16,2	16,9	15,7	14,8	11,9	11,4	11,5	
... stabilisée	49,7	49,7	49,0	46,5	42,8	50,0	47,2	44,4	49,7	52,5	54,2	51,3	52,9	50,8	47,6	49,2	46,3	51,4	44,7	39,4	45,3	48,1	
... dégradée	30,1	31,6	35,2	38,3	44,7	36,2	39,6	43,0	36,1	30,5	28,4	27,3	27,1	29,7	35,0	34,6	36,8	32,8	40,5	48,7	43,3	40,4	

Source : Observatoire des Crédits aux Ménages

## TABLEAU 4 : LES MENAGES FRAGILES

En novembre de chaque année

Observatoire des Crédits aux Ménages	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Part des ménages fragiles* dans l'ensemble des ménages</b>	4,3	3,9	4,0	3,7	3,8	4,1	4,1	4,3	3,8	4,4	5,1	4,2	4,4	3,8
1) parmi les seuls ménages avec crédits	7,5	6,6	6,9	6,2	6,2	6,3	6,5	6,9	6,3	6,8	8,2	6,6	7,0	6,7
2) parmi les seuls ménages sans crédit	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2	1,7	1,7	1,7	1,0	1,9	1,7	1,5	1,6	1,5

\*Un ménage est réputé fragile s'il remplit au moins une des trois conditions suivantes :

- avoir déposé un dossier en commission Neiertz auprès d'un juge,
- estimer que les charges de remboursement des emprunts sont beaucoup trop élevées,
- considérer que les dettes sont nécessaires.

En novembre 2010 (plusieurs caractéristiques possibles)	Un dossier en commission Neiertz	Des charges beaucoup trop élevées	Les dettes sont nécessaires	Ensemble
<b>Ensemble des ménages fragiles</b>	26,3	57,9	36,8	100
1) dont non ménages sans crédit	60,0	-	46,7	100
2) dont ménages avec crédits	18,0	73,8	32,8	100

Source : Observatoire des Crédits aux Ménages

**TABLEAU 5 : L'EVOLUTION DE L'APPRECIATION SUR LE POIDS DES CHARGES DE REMBOURSEMENT**

*En novembre de chaque année*

<i>Type de crédits détenus</i>	Crédits immobiliers seuls						Crédits immobiliers et crédits à la consommation						Crédits à la consommation seulement						Ensemble des ménages avec crédits					
	1989	1994	1999	2004	2009	2010	1989	1994	1999	2004	2009	2010	1989	1994	1999	2004	2009	2010	1989	1994	1999	2004	2009	2010
<b>Poids des charges</b>	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
... supportable ou très supportable	56,3	61,6	65,7	62,4	54,8	56,0	40,6	40,8	42,8	41,8	42,2	38,7	61,1	60,1	59,0	56,3	51,1	55,9	57,9	56,3	57,8	55,0	50,5	52,1
... élevé mais supportable ou trop élevé	40,4	35,2	32,7	35,8	43,1	42,2	53,9	52,0	51,2	52,9	53,7	56,6	35,5	34,5	34,0	37,6	40,5	36,8	38,8	38,8	37,4	40,6	44,6	43,4
... beaucoup trop élevé	3,3	3,2	1,6	1,8	2,1	1,8	5,5	7,2	6,0	5,3	4,1	4,7	3,4	5,0	7,0	6,1	8,4	7,3	3,3	4,7	4,8	4,4	4,9	4,5

Source : Observatoire des Crédits aux Ménages

**TABLEAU 6 : L'APPRECIATION SUR LE BUDGET DU MENAGE**

<i>Observatoire des Crédits des Ménages en novembre 2010</i>	Crédits immobiliers seulement	Crédits immobiliers et crédits à la consommation	Crédits à la consommation seulement	Ensemble des ménages avec crédits
<b>Appréciation sur le budget :</b>	100	100	100	100
... à l'aise	24,0	12,9	9,1	15,8
... suffisant ou juste suffisant	69,1	75,2	68,6	70,2
... c'est difficile ou les dettes sont nécessaires	6,9	11,9	22,3	14,0
<b>Fréquence d'utilisation du découvert bancaire</b>	21,7	43,7	42,1	34,5

Source : Observatoire des Crédits aux Ménages

**TABLEAU 7 : LE TAUX DE DETENTION DES CREDITS PAR LES MOINS DE 30 ANS**

<i>TAUX DE DETENTION (en %)</i>	Crédits immobiliers seulement	Crédits immobiliers et crédits à la consommation	Crédits à la consommation seulement	Au moins un crédit	Accession à la propriété
Décembre 1989	10,5	9,2	41,7	61,4	15,8
Novembre 1990	11,0	8,9	40,3	60,2	15,9
Novembre 1991	9,8	7,7	39,7	57,2	14,0
Novembre 1992	9,6	7,1	38,5	55,2	13,4
Novembre 1993	9,4	6,5	37,4	53,3	12,5
Novembre 1994	8,8	6,6	33,6	49,0	11,7
Novembre 1995	8,4	5,5	34,7	48,6	11,8
Novembre 1996	8,7	5,9	34,6	49,2	11,4
Novembre 1997	8,8	5,8	33,7	48,3	12,0
Novembre 1998	8,6	6,2	36,1	50,9	12,3
Novembre 1999	8,5	6,5	38,5	53,5	12,6
Novembre 2000	8,4	7,4	40,0	55,8	13,7
Novembre 2001	8,7	7,0	36,9	52,6	13,2
Novembre 2002	9,7	7,6	33,3	50,6	13,3
Novembre 2003	9,8	5,8	33,4	51,0	14,0
Novembre 2004	12,9	8,5	34,3	55,7	16,9
Novembre 2005	12,9	11,9	33,0	57,8	16,8
Novembre 2006	14,0	8,4	32,0	54,4	17,8
Novembre 2007	15,3	8,4	28,7	52,4	20,0
Novembre 2008	15,0	7,9	31,9	54,8	19,2
Novembre 2009	17,9	6,9	30,3	55,1	21,2
Novembre 2010	17,2	6,1	27,7	51,1	19,7

Source : Observatoire des Crédits aux Ménages

**TABLEAU 8 : LE TAUX DE DETENTION DES CREDITS PAR LES 55 A 64 ANS**

<i>TAUX DE DETENTION (en %)</i>	Crédits immobiliers seulement	Crédits immobiliers et crédits à la consommation	Crédits à la consommation seulement	Au moins un crédit	Accession à la propriété
Décembre 1989	21,4	8,9	12,7	43,0	18,0
Novembre 1990	22,7	6,2	11,7	40,6	18,1
Novembre 1991	21,7	7,9	12,6	42,2	18,0
Novembre 1992	21,9	8,1	13,4	43,4	17,9
Novembre 1993	22,0	8,3	13,7	43,9	18,2
Novembre 1994	22,8	8,9	14,1	45,8	19,2
Novembre 1995	22,6	9,7	11,9	44,2	21,3
Novembre 1996	19,2	9,9	14,6	43,7	18,0
Novembre 1997	17,7	10,0	17,4	45,1	16,9
Novembre 1998	17,6	10,2	16,4	44,2	16,2
Novembre 1999	18,9	9,5	17,1	45,5	16,1
Novembre 2000	17,1	10,2	20,6	47,9	15,5
Novembre 2001	17,1	9,2	22,9	49,2	14,7
Novembre 2002	17,1	9,1	20,3	46,5	15,6
Novembre 2003	16,3	9,1	20,8	46,2	13,9
Novembre 2004	15,5	9,7	21,4	46,6	13,8
Novembre 2005	16,5	9,3	22,2	48,0	12,9
Novembre 2006	15,0	9,0	20,9	44,9	11,6
Novembre 2007	14,5	9,0	20,2	43,7	11,2
Novembre 2008	14,9	8,4	20,6	43,9	10,8
Novembre 2009	13,2	10,4	22,2	45,8	11,0
Novembre 2010	15,1	9,0	22,1	46,2	11,0

Source : Observatoire des Crédits aux Ménages

**TABLEAU 8 bis : LE TAUX DE DETENTION DES CREDITS PAR LES 65 ANS ET PLUS**

<i>TAUX DE DETENTION (en %)</i>	Crédits immobiliers seulement	Crédits immobiliers et crédits à la consommation	Crédits à la consommation seulement	Au moins un crédit	Accession à la propriété
Décembre 1989	8,0	1,6	6,3	15,9	4,9
Novembre 1990	9,0	1,6	5,4	16,0	5,0
Novembre 1991	7,9	1,9	7,7	17,5	4,9
Novembre 1992	7,7	2,1	8,1	17,9	4,8
Novembre 1993	7,6	2,3	8,3	18,2	5,1
Novembre 1994	7,0	2,9	9,6	19,5	4,7
Novembre 1995	8,8	2,9	8,1	19,8	5,8
Novembre 1996	7,8	2,6	8,9	19,3	4,6
Novembre 1997	6,0	2,5	12,3	20,8	4,2
Novembre 1998	5,7	2,4	14,2	22,3	3,9
Novembre 1999	6,0	2,7	14,5	23,2	3,9
Novembre 2000	4,8	2,7	15,9	23,4	3,9
Novembre 2001	5,6	2,8	14,9	23,3	3,6
Novembre 2002	5,3	2,9	16,1	24,3	3,8
Novembre 2003	5,0	3,2	14,1	22,3	3,9
Novembre 2004	4,5	3,0	14,2	22,3	3,1
Novembre 2005	4,5	3,0	17,1	24,6	3,2
Novembre 2006	4,6	2,5	15,2	22,3	2,6
Novembre 2007	4,6	3,6	17,5	25,7	3,2
Novembre 2008	5,0	4,4	16,3	25,7	3,9
Novembre 2009	5,2	3,3	15,2	23,7	3,4
Novembre 2010	5,1	3,1	16,0	24,2	3,3

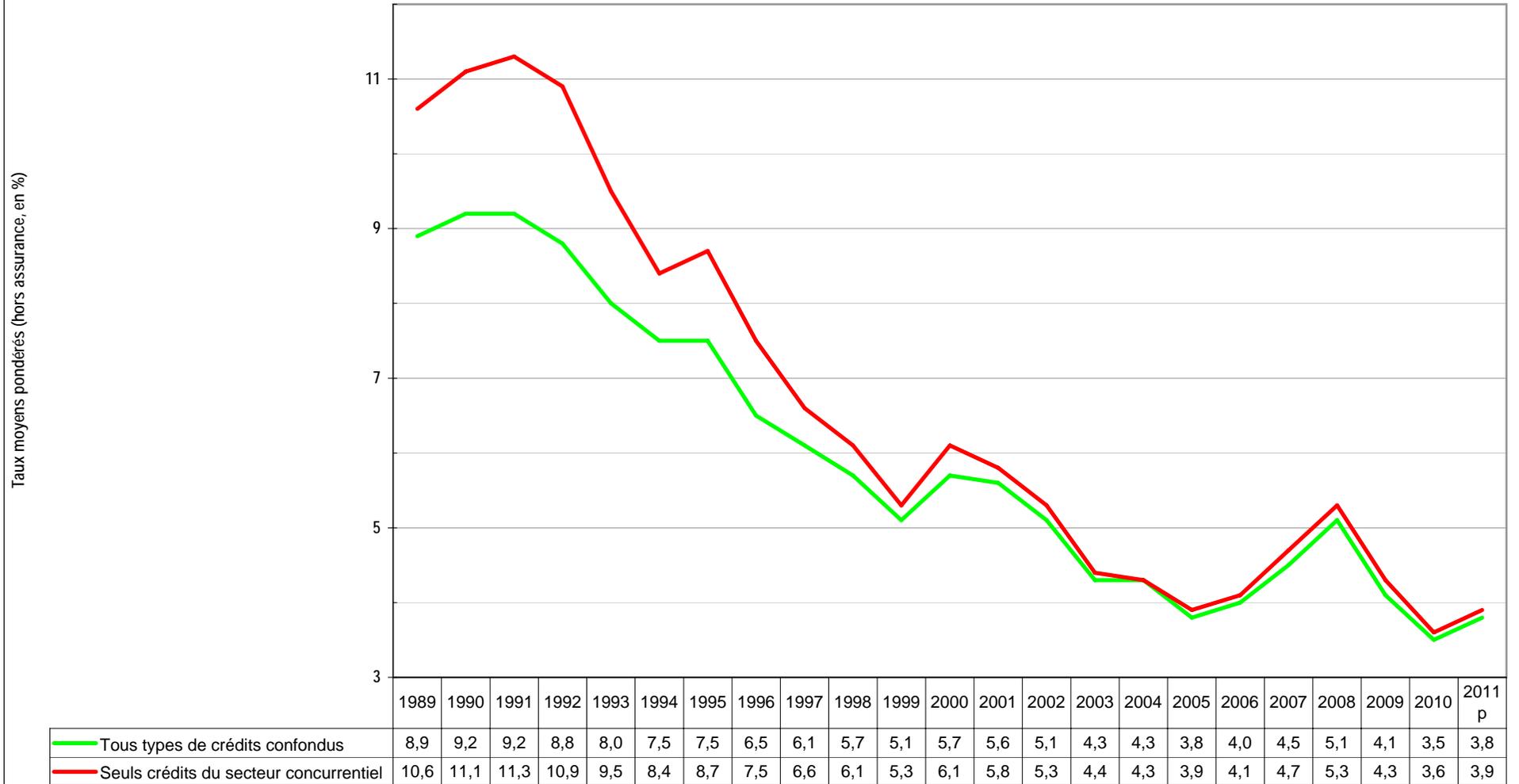
Source : Observatoire des Crédits aux Ménages

**TABLEAU 9 : LA SITUATION DES MENAGES PAR TRANCHE D'AGE EN NOVEMBRE 2010**

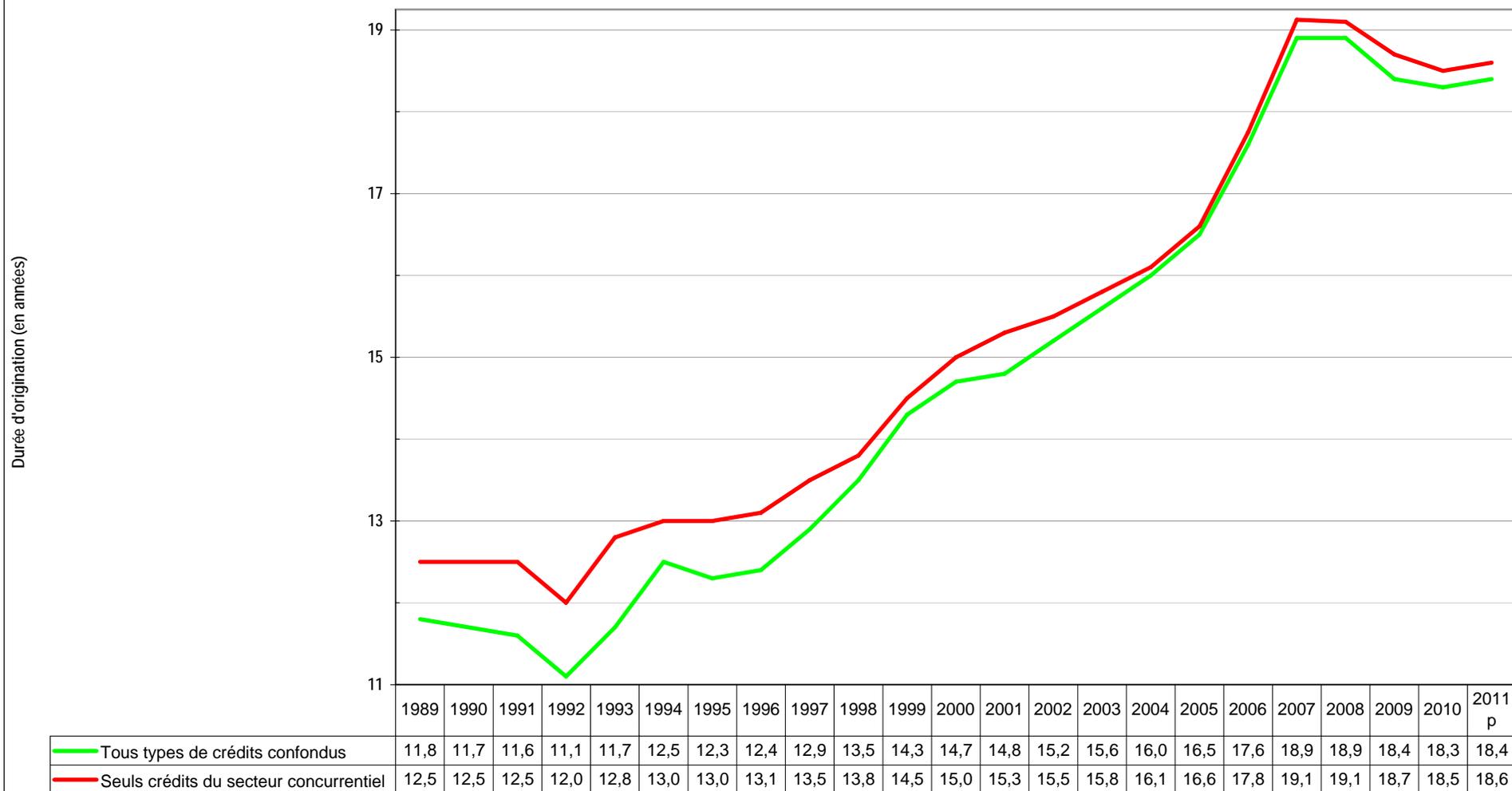
<i>Univers concerné (en %)</i>	Moins de 30 ans	de 55 à 64 ans	65 ans et plus	Ensemble des ménages
Part dans l'ensemble des ménages	7,8	17,8	27,8	100
<b>Part de ceux qui...</b>				
... utilisent le découvert bancaire	43,1	19,7	9,3	24,4
... n'utilisent aucun crédit	48,9	53,8	75,8	50,5
...utilisent des crédits à la consommation	33,8	31,2	19,2	30,1
... ont des charges trop ou beaucoup trop élevées	9,7	14,1	17,3	13,8
... ont des charges supportables ou très supportables	53,5	57,4	55,7	52,1
... considèrent que c'est difficile ou que les dettes sont nécessaires	14,8	13,1	10,7	13,4
... connaissent une situation financière dégradée	29,1	44,6	47,8	40,4

Source : Observatoire des Crédits aux Ménages

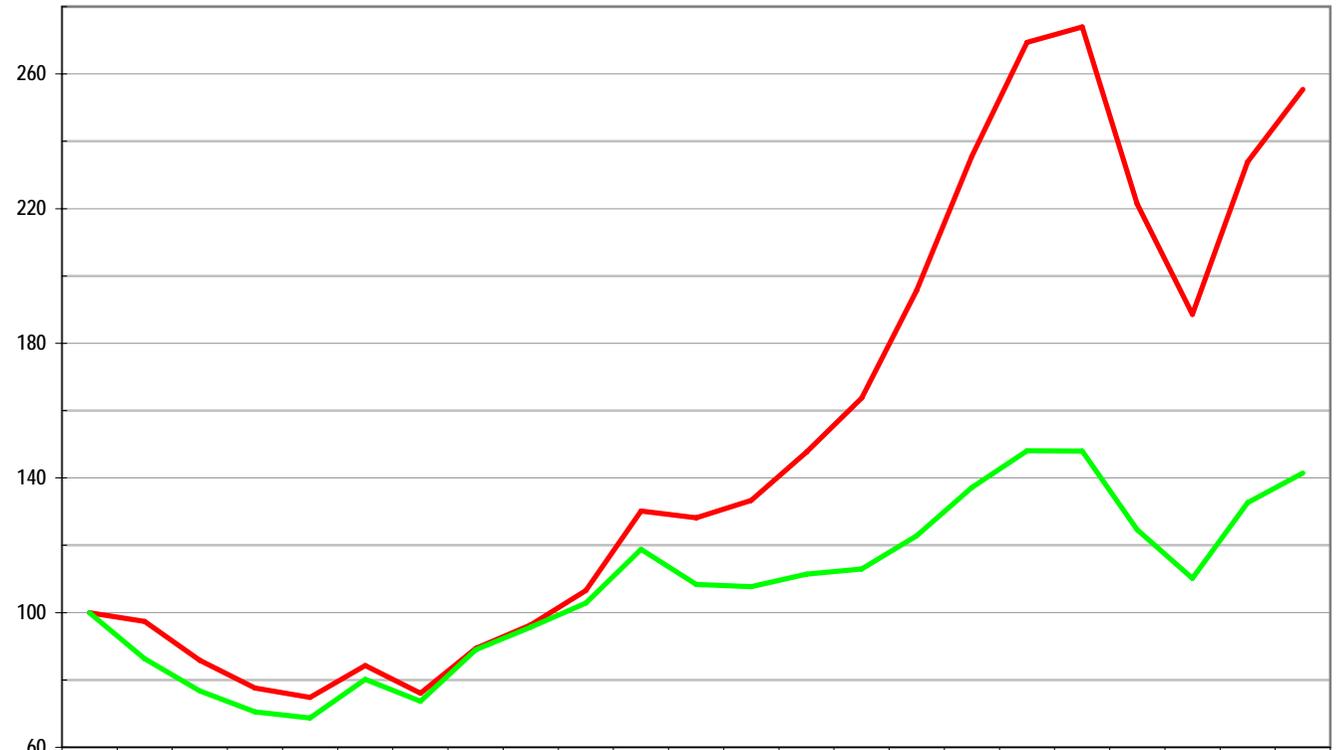
Graphique 1 : Les taux des crédits immobiliers aux particuliers (source : modèle FANIE)



Graphique 2 : La durée des crédits immobiliers aux particuliers (source : modèle FANIE)



Graphique 3 : La production de crédits immobiliers aux particuliers après correction des renégociations (source : modèle FANIE)



	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 p
— Crédits versés aux ménages (en volume après correction de l'inflation, base 100 en 1989)	100,0	97,4	85,8	77,6	74,8	84,3	76,1	89,4	96,3	106,6	130,2	128,2	133,3	147,7	163,7	195,7	235,5	269,4	274,0	221,4	188,6	233,9	255,4
— Crédits versés aux ménages (en volume après correction de l'effet "prix immobiliers", base 100 en 1989)	100,0	86,3	76,7	70,6	68,7	80,2	73,7	89,0	95,7	102,9	118,8	108,3	107,7	111,4	112,9	122,8	137,2	148,0	148,0	124,6	110,2	132,7	141,5

Graphique 4: Les ratios représentatifs des contraintes financières nées des crédits immobiliers aux ménages  
(sources : Observatoire des Crédits aux Ménages et modèle FANIE)

